

**MOTION DES PARENTS FCPE ELUS
DU LYCEE DU PARC IMPERIAL
NICE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2015

François Hollande a annoncé jeudi 5 février, que de nouveaux moyens seraient donnés "à la lutte contre le décrochage scolaire". Le chef de l'Etat a fait de l'école "la priorité du quinquennat", et a évoqué une "nouvelle étape de la refondation de l'école".

Vincent Peillon, alors Ministre de l'Education, disait vouloir lutter contre le décrochage scolaire. Il déclarait même : « ces jeunes qui décrochent, c'est un gâchis pour la nation ».

Dans notre académie, 4 000 jeunes décrocheraient chaque année, 140 000 sur l'ensemble du territoire français.

Avec de telles annonces, nous étions en droit d'espérer une véritable augmentation des moyens octroyés aux établissements.

Tel n'est pas le cas malheureusement. Les effectifs continueront d'être trop importants, les conditions de travail ne s'amélioreront pas. Nos enfants continueront de faire les frais d'une politique éducative frileuse et sans aucune ambition, qu'elle soit à court, moyen ou long terme. Pourtant, si comme le disait le poète, "la femme est l'avenir de l'homme", n'oublions jamais que les enfants, eux, sont l'avenir de notre pays.

Il est à nouveau demandé aux membres élus du Conseil d'Administration d'effectuer des choix cornéliens sur la répartition de la dotation horaire, par faute d'une dotation insuffisante.

Autant vouloir résoudre la quadrature du cercle.

Aussi, nous, parents d'élèves FCPE élus au conseil d'administration du lycée du Parc Impérial constatons que les propositions de répartition de la DGH ont été effectuées au mieux des possibilités offertes et nous reconnaissons la grande qualité et le sérieux du travail effectué par Monsieur le Proviseur et par Madame le Proviseur-Adjoint.

Toutefois, voter en faveur de ces répartitions équivaldrait pour nous à valider la dotation allouée à notre établissement ce qui est inacceptable pour nous.

Aussi nous votons contre les propositions de répartition présentées.

Nice le 10 février 2015